



Règlement Intérieur COUPE DE France DES CLUBS A PETANQUE

Mise à jour 19/01/2026

➤ Article 1 - OBJET

La Coupe de France est soumise à l'application stricte du Règlement de Jeu Officiel de la FIPJP. Elle se déroule par équipe composée de joueurs d'un même club sous la forme de rencontres à éliminations directes jusqu'au titre final. Chaque équipe est composée de 6 joueurs dont une féminine qui s'affrontent lors de parties déclinées en 3 phases : Tête à Tête, Doublettes et Triplettes. La participation à la Coupe de France n'est pas imposée par la FFPJP.

Le présent Règlement Intérieur précise, complète et adapte les articles du règlement général de la Coupe de France des clubs à pétanque.

L'équipe qui s'inscrit en accepte tacitement les règlements en vigueur

➤ Article 2 – COMITE DE PILOTAGE

Un référent missionné par le CD06 cdamseniorsveterans@gmail.com) est en charge d'un Comité de Pilotage spécifique.

Le Comité de Pilotage est responsable des tirages au sort et des éventuels cadrages pour arriver aux nombres de clubs à qualifier.

Il élabore le calendrier des rencontres départementales avec une date limite pour transmettre le nom et les coordonnées des clubs qualifiés pour les tours de zone au Comité de Pilotage National.

Il contrôle les feuilles de match

Tout report après les dates butées, à l'initiative des deux clubs, est interdit sous peine de disqualification.

➤ Article 3 – CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR

Le club organisateur doit prévoir :

- ✓ Un nombre de terrains suffisants d'au moins 12m x 3m,
- ✓ L'éclairage (si la rencontre a lieu en soirée), les sanitaires,
- ✓ L'accueil des équipes,
- ✓ La transmission les résultats → cdamseniorsveterans@gmail.com
- ✓ A la demande du club recevant ou de son adversaire, le CD doit désigner un arbitre. Celui-ci est à la charge du club demandeur
- ✓ En l'absence de délégué désigné par la Comité de Pilotage, c'est le président du club recevant ou un représentant dûment mandaté qui officiera sur le match

➤ Article 4 – INSCRIPTIONS

- ✓ Les frais de participations sont de 20€ (+1€ frais d'inscription en ligne) par équipe, L'inscription est volontaire et réservée aux équipes des clubs affiliés du département des Alpes Maritimes. Les clubs doivent renouveler tous les ans leurs participations.
- ✓ **A partir de 2026, le nombre d'étranger extra-communautaire (Hors UE) est limité à un par équipe.**
- ✓ Joueurs mutés (capitaine exclu) : un joueur changeant de club en cours d'édition ne pourra plus participer à l'édition en cours.
- ✓ Les inscriptions doivent s'effectuer dans l'application en ligne [FFPJP Alpes Maritimes \(ffpjp-concours.fr\)](http://ffpjp-concours.fr) à partir d'un **ID**entifiant et d'un **mot de passe** (mdp) unique par club, comportant obligatoirement le nom et les coordonnées du responsable de l'équipe (téléphone et mail).
- ✓ Les inscriptions hors des délais ne sont pas prises en compte.

➤ Article 5 – TENUES

Les joueurs ainsi que le capitaine participant aux diverses rencontres doivent porter un **haut et un bas sportif homogènes de club**.

Une équipe est en droit de ne pas jouer si les adversaires ne sont pas en tenue réglementaire. Toute rencontre jouée ne pourra pas faire l'objet de réclamations sur les tenues par la suite.

➤ Article 6 – LA RENCONTRE

- ✓ Les rencontres se jouent dans le club désigné par tirage au sort, elles ne doivent pas dépasser les dates butées
- ✓ **Le club recevant doit faire plusieurs propositions de date à son adversaire.**
- ✓ En cas de non-entente sur la date de la rencontre, la rencontre doit obligatoirement se jouer à la date butée
- ✓ Un club a pour obligation de prévenir au plus tôt son adversaire de son retard ou forfait.

➤ Article 7 – RECOMPENSES ET INDEMNITES

La coupe de France dans sa phase départementale n'attribue pas de récompenses.

Indemnités édition 2025-2026	FFPJP	CD06
1er Tour en zone	160 €	160 €
2e Tour en zone	210 €	210 €
3e Tour en zone	260 €	260 €
32ème de finale nationale (perdants)	400€ + Frais Via Michelin (2 voitures)	
16ème de finale nationale (perdants)	480€ + Frais Via Michelin (2 voitures)	
8ème de finale nationale (perdants et gagnants)	950€ + Frais Via Michelin (2 voitures)	
Quart de finale	1200€ + Frais Via Michelin (2 voitures)	
Demi-finale	2000€ + Frais Via Michelin (2 voitures)	
Finaliste*	3200€ + Frais Via Michelin (2 voitures)	
Vainqueur	4500€ + Frais Via Michelin (2 voitures)	

**TOUT POINT NON PREVU PAR CE REGLEMENT INTERIEUR SERA EXAMINE PAR
Le COMITE DE PILOTAGE EN CHARGE DE CETTE COMPETITION.**